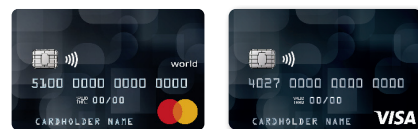


Aperçu des prestations

Cashback World Mastercard® / Visa



PRESTATIONS		
Programme de bonification¹	Cashback sur les paiements par carte ²	oui 0,25%
Programme partenaire	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui —
Assurances³	Assurance retour de marchandises	oui
	Diverses assurances complémentaires (toutes les offres sur cashback-carte.ch/assurances-complementaires)	payantes
Service de Cartes	Retrait d'espèces	oui
	Option de paiement par acomptes ⁴	oui
	Application Swisscard avec notification de solde ⁵	gratuite
	Paieement sans contact	oui
	Paieement mobile ⁶	oui
	3-D Secure – achats en ligne sécurisés	oui
	Notification en cas de transactions par carte douteuses	oui
	Service clientèle	oui, 24h/24
	Limite de dépenses	dépend de la solvabilité, limite au max. 10 000 CHF
	Remplacement de la carte	48 heures (en général)
	Pas de responsabilité ⁷ en cas de vol ou de perte de la carte	oui
	Tenue de compte (devise)	CHF
Modes de paiement	Bulletin de versement, système de recouvrement direct (LSV), e-facture	oui
FRAIS	Cotisation annuelle de la carte principale	0 CHF
	Cotisation annuelle de la carte supplémentaire	0 CHF
	Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques en Suisse	3,75%, au min. 5 CHF
	Retrait d'espèces aux distributeurs automatiques à l'étranger ⁸ /aux guichets bancaires	3,75%, au min. 10 CHF
	Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger	1,5%
	Taux d'intérêt annuel ⁹ à partir de la date de comptabilisation	13%
	Frais pour la facture papier (par facture mensuelle)	1.95 CHF
	Frais pour service téléphonique (hors blocage de carte et contestation de la facture mensuelle)	1.90 CHF/appeal
	Copie facture mensuelle (par ordre)	10 CHF
	Double facture mensuelle à l'adresse personnelle ou l'adresse d'un tiers (forfaits annuels)	25 CHF
	Envoi à l'étranger (par facture mensuelle, en supplément des frais pour la facture papier)	1 CHF
	Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)	selon tarifs postaux en vigueur
	Carte de remplacement (p. ex. en cas de perte, de vol ou d'endommagement volontaire de la carte)	20 CHF
	Envoi de la carte par express ou par coursier	frais effectifs, au min. 25 CHF
	Frais pour rappel de paiement	30 CHF
	Recherche d'adresse	25 CHF

1 Le programme Cashback accorde au titulaire de la carte participant une part de remboursement en pourcentage sur les transactions effectuées avec la carte donnant droit au remboursement. Le Cashback pour la période de facturation correspondante est indiqué sur la facture mensuelle et crédité sur le compte de carte. Il ne pourra pas faire l'objet d'un versement en espèces.

Vous trouverez les dispositions détaillées relatives au programme Cashback sur cashback-carte.ch ou vous pouvez les demander auprès de Swisscard AECS GmbH.
2 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Traveler Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.

3 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

4 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

5 Selon le produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/par le biais de l'application Swisscard ne sont pas disponibles, sont limitées ou disponibles uniquement contre paiement.

6 Informations détaillées sur swisscard.ch/mobile-payment

7 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.

8 Les transactions provenant de loterie, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).

9 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.

Aperçu des prestations valable à compter du 01.02.2024



Cashback World Mastercard® / Visa

PRESTATIONS		
Programme de bonification¹	Cashback sur les paiements par carte ²	oui 0,25%
Programme partenaire	Avantages Mastercard® Priceless® Cities	oui —
Assurances³	Assurance retour de marchandises	oui
	Diverses assurances complémentaires (toutes les offres sur cashback-carte.ch/assurances-complementaires)	payantes
Service de Cartes	Retrait d'espèces	oui
	Option de paiement par acomptes ⁴	oui
	Application Swisscard avec notification de solde ⁵	gratuite
	Paiement sans contact	oui
	Paiement mobile ⁶	oui
	3-D Secure – achats en ligne sécurisés	oui
	Notification en cas de transactions par carte douteuses	oui
	Service clientèle	oui, 24h/24
	Limite de dépenses	dépend de la solvabilité, limite au max. 10 000 CHF
	Remplacement de la carte	48 heures (en général)
	Pas de responsabilité ⁷ en cas de vol ou de perte de la carte	oui
	Tenue de compte (devise)	CHF
Modes de paiement	Bulletin de versement, système de recouvrement direct (LSV), e-facture	oui
FRAIS	Cotisation annuelle de la carte principale	0 CHF
	Cotisation annuelle de la carte supplémentaire	0 CHF
	Retrait d'espèces à des distributeurs en Suisse/à l'étranger ⁸ /aux guichets	4%, au min. 10 CHF
	Frais pour transactions en monnaie étrangère ou à l'étranger	1,5%
	Taux d'intérêt annuel⁹ à partir de la date de comptabilisation	13%
	Frais pour la facture papier (par facture mensuelle)	1.95 CHF
	Frais pour service téléphonique (hors blocage de carte et contestation de la facture mensuelle)	1.90 CHF/appel
	Copie facture mensuelle (par ordre)	10 CHF
	Double facture mensuelle à l'adresse personnelle ou l'adresse d'un tiers (forfaits annuels)	25 CHF
	Envoi à l'étranger (par facture mensuelle, en supplément des frais pour la facture papier)	1 CHF
	Frais de versement PostFinance (frais facturés par la Poste pour versements d'espèces au guichet postal)	selon tarifs postaux en vigueur
	Carte de remplacement (p. ex. en cas de perte, de vol ou d'endommagement volontaire de la carte)	20 CHF
	Envoi de la carte par express ou par coursier	frais effectifs, au min. 25 CHF
	Frais pour rappel de paiement	30 CHF
	Recherche d'adresse	25 CHF

1 Le programme Cashback accorde au titulaire de la carte participant une part de remboursement en pourcentage sur les transactions effectuées avec la carte donnant droit au remboursement.

Le Cashback pour la période de facturation correspondante est indiqué sur la facture mensuelle et crédité sur le compte de carte. Il ne pourra pas faire l'objet d'un versement en espèces.

Vous trouverez les dispositions détaillées relatives au programme Cashback sur cashback-carte.ch ou vous pouvez les demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

2 Hors frais, intérêts, arriérés, retraits d'espèces, paiements des transferts et des opérations de change (aussi en substituts monétaires, tels que monnaie cryptée, Traveler Cheques, chargement des moyens de paiement sans espèces, etc.) ainsi qu'aux négociants en titres, paiements des prestations liées à la carte (p. ex., assurances optionnelles), ainsi que jeux de hasard et prestations semblables aux jeux de hasard.

3 Vous trouverez les dispositions détaillées (y compris les sommes d'assurance et les exclusions de responsabilité) dans les conditions d'assurance (incl. informations pour les assurés des assurances collectives) que vous pouvez consulter sur le site swisscard.ch ou demander auprès de Swisscard AECS GmbH.

4 L'octroi d'un crédit est interdit s'il entraîne un surendettement.

5 Selon le produit de carte, certaines prestations de l'émettrice proposées dans/par le biais de l'application Swisscard ne sont pas disponibles, sont limitées ou disponibles uniquement contre paiement.

6 Informations détaillées sur swisscard.ch/mobile-payment

7 Pas de responsabilité, dans la mesure où tous les devoirs de diligence et de collaboration en vertu des Conditions générales (CG) ont été respectés.

8 Les transactions provenant de loterie, de paris et de casinos seront traitées comme des retraits d'espèces aux distributeurs (à l'étranger).

9 Les dérogations s'appliquent le cas échéant aux contrats existants. Le taux d'intérêt annuel applicable se trouve sur la facture mensuelle actuelle de l'émettrice ou bien peut être demandé à tout moment au service clientèle de l'émettrice.